

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2294

77 – SEINE-ET-MARNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MELUN

Ventes et cessions

853 725 422 RCS Melun.

ELDG.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 93.00 EUR.

Adresse : 2, Rue des Clos, 77350 Boissise-la-Bertrand.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION ROMA Société par actions simplifiée Au capital de : 1 000,00 EUR Siège social 2 Rue des Clos 77350 Boissise-la-Bertrand N° RCS 949 087 548 RCS Melun, est société absorbante ELDG Société par actions simplifiée Au capital de : 93,00 EUR Siège social 2 Rue des clos 77350 Boissise-la-Bertrand N° RCS 853 725 422 RCS Melun, est société absorbée Actif : 4 027 939,39 EUR Passif : 816 076,39 EUR Actif net apporté : 3 211 863,00 EUR la société ROMA détenant 4300 actions de la société ELDG sur les 9300 actions composant le capital de cette dernière, renonce à ses droits dans sa propre augmentation de capital, qui ne s'élèverait donc qu'à 2129 euros. En rémunération de l'apport net, 2129 actions nouvelles d'un euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées, attribuées aux associés de la société absorbée autres que la société absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : 1 724 679,06 EUR Il résulterait de l'annulation des actions de ELDG détenues par ROMA un boni de fusion de 714 531,92 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 93000 actions de la société ELDG pour 3959 actions de la société ROMA. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2024, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société ELDG depuis le 1er octobre 2024 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ROMA. La société ELDG sera dissoute de plein droit sans liquidation à la date de la réalisation définitive de la fusion. Date du projet : 10/03/2025 Date et lieu de dépôt : lieu de dépôt : Greffe du tribunal de commerce de Melun au nom de la société ROMA et au nom de la société ELDG le 13 mars 2025.